



**Randon Margeride**  
Communauté de Communes

GIBERT GIBERT

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE  
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Délibération N° DE\_068\_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	22	29
Date de la convocation : 07/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Patrice MONTEIL représenté par Francis SAINT-LEGER, Eric ROUX représenté par Bruno DURAND, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Pierre-Émile SYLVAIN représenté par Guy GALTIER, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBUOL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Francis GIBERT

Absents et Excusés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Aurélie MALAVAL, Christian PASCON, Lydie ROCHER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier BRUNEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION PROJET CREATION APPENTIS MINIBUS ET VERANDA CRECHE CHATEAUNEUF-DE-RANDON**

Le Président rappelle à l'assemblée que le minibus de la crèche "Les P'tits Mômes" qui a été cofinancé par la Communauté de Communes est actuellement parké à l'extérieur. Ceci nécessite de le faire tourner à l'arrêt pendant ¼ d'heure en hiver pour qu'il soit entièrement dégivré et assurer le trajet de 3 mn jusqu'à l'école en toute sécurité. Il convient donc de créer un appentis afin de mettre celui-ci à l'abri.

Par ailleurs, coté sud du bâtiment, il y a une zone libre entre la partie occupée par la crèche et la partie occupée par l'ALSH qui serait facilement aménageable avec une véranda. Cet espace permettrait de créer une pièce d'accueil supplémentaire permettant de faire des groupes de niveau d'âges différents. Lors de ces travaux les clôtures des cours extérieures seront également réaménagées

Le coût du projet est estimé à 139 400 € HT soit 167 280 € TTC.

Le cofinancement de ce projet serait assuré par L'état au titre de la DETR, la CAF, le Département et la Région.

PREFECTURE DE LA LOZERE  
Date de réception de l'AR: 21/12/2023  
048-200069102-DE\_068\_2023-DE

DE\_068\_2023

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de création d'un appentis et d'un véranda à la crèche de Châteauneuf-de-Randon
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la CAF, du département et de la Région à hauteur de 80%
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER  
Président de séance

Didier BRUNEL  
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

PREFECTURE DE LA LOZERE

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

048-200069102-DE\_068\_2023-DE

DE\_068\_2023